

qu'à remarquer comment il a déjà bondi deux ou trois fois sous l'aiguillon.

Le très hon. M. BENNETT: Je proteste par simple convenance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Voyez, mon très honorable ami a happé de nouveau l'amorce.

Le très hon. M. BENNETT: Je proteste par simple convenance.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne suis pas étonné de voir les honorables députés rire de la sensibilité de mon très honorable ami.

Le très hon. M. BENNETT: Pour des raisons de courtoisie élémentaire, les lettres d'un caractère personnel ne devraient pas être rendues publiques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami prend-il l'amorce de nouveau?

Le très hon. M. BENNETT: Non. Je suis peiné de constater qu'un ancien premier ministre se permette d'agir de la sorte.

Le très hon. MACKENZIE KING: Qu'y a-t-il?

Le très hon. M. BENNETT. Rien du tout. J'ai simplement dit, et je le répète, que, dans toutes les annales du Parlement, on ne voit rien de comparable à la conduite d'un ancien premier ministre qui donne la teneur d'une lettre marquée "personnelle".

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, le trait que j'ai lancé a dû s'enfoncer profondément. Il y a vingt minutes que mon très honorable ami a été atteint, et il lèche encore sa blessure. Je passe maintenant au paragraphe suivant du discours du trône, qui se rapporte à la loi remédiant au chômage. On nous dit que celle-ci a eu aussi d'heureux résultats. Eh bien! je pense que cette expression est juste probablement, si l'on compare les heureux résultats de cette loi avec ceux qui ont découlé de l'autre mesure législative alors adoptée, mais on ne dit guère jusqu'à quel point dans les deux cas. Cependant, fait assez curieux, le ministère avoue que le chômage sévit plus que jamais au Canada. Prenons la dernière partie du paragraphe:

...toutefois, l'habile administration de cette loi par mes ministres qui reçurent le précieux concours des gouvernements des provinces et des municipalités et celui de nos deux grands réseaux ferroviaires, a doté le pays d'un programme d'entreprises publiques qui, dans l'ensemble, constituent un projet de développement national et ont procuré de l'emploi au plus grand nombre d'ouvriers qui aient jamais été engagés par l'initiative directe du gouvernement fédéral.

En d'autres termes, jamais dans l'histoire du Canada, le gouvernement fédéral n'a eu à soulager un si grand nombre d'hommes. C'est ce que nous dit le discours du trône lui-même, corroborant l'opinion que nous avons toujours nourrie.

Permettez-moi d'aborder le troisième paragraphe qui a trait à la conférence impériale. J'insisterai peut-être sur ce sujet plus que sur tout autre cet après-midi, de sorte que je me contenterai pour le moment de mentionner qu'il y a eu deux conférences, la soi-disant conférence impériale et la conférence économique impériale. C'est de cette dernière que je me propose de parler cet après-midi, parce que, touchant la première, je suppose que nous aurons l'occasion de la discuter plus tard. Toutefois, je ferai observer que, relativement à la conférence impériale, le Gouvernement, dans le discours du trône, approuve en principe tout ce qui a été fait à la conférence de 1926. Voici ce que nous lisons:

On y a discuté et adopté en principe plusieurs questions constitutionnelles qui ont principalement surgi des résolutions de la Conférence impériale de 1926.

Les honorables députés qui étaient ici après la conférence de 1926 se rappellent que le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) et d'autres membres de la droite ont reproché à mon collègue le ministre de la Justice de cette époque (M. Lapointe) et à moi-même d'avoir soutenu que cette conférence avait affirmé un certain statut pour le Canada et que, comme résultat, il était besoin de quelques modifications pour faire disparaître ces anachronismes dans les lois actuelles. Ils ont ridiculisé et amoindri tout ce que nous avons prétendu; ils ont dit que nous nous vantions d'une manière outrageante en maintenant que nous avions accompli quelque chose d'appréciable. Aujourd'hui, cependant, le premier ministre et leader du parti conservateur, dans un discours du trône qui restera toujours, déclare que, en principe, son cabinet a appuyé tout ce qui a été fait à la conférence de 1926.

Le quatrième paragraphe concerne certaines décisions administratives du Gouvernement depuis la dernière session. La première a trait à un décret prohibant l'importation de diverses marchandises de Russie. J'imagine que nous entendrons beaucoup parler de ce sujet durant la session. Il est probable que je reviendrai là-dessus plus tard.

Il est ensuite question dans le discours du trône des mesures qui ont été complétées en vertu de la loi des pensions. C'est vrai, mais mes honorables amis ne nous ont pas dit que, bien que les amendements à la loi des pensions aient été appuyés par les représentants de tous les groupes politiques de la Chambre,